

République Française  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
**COMPTE RENDU**

Nombre de conseillers

En exercice : 28  
Présents : 25  
Représentés : 3  
Absents : 0

Le Vendredi 18 Juin 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez de Chaussée, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER**,

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Elodie BAVUZ (en visioconférence), Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN (en visioconférence), Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurelie BEAUFOUR, M. François-Xavier LAFFIN, , Mme Isabelle MATILLAT (en visioconférence), Mme Françoise TRAPPIER, Mme Isabelle COLLE (en visioconférence).

**Absent(e)s représenté(e)s :**

M. Yvonick PLAUD donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Olivier NAU donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN, M. Jean FABRE donne pouvoir à Mme Isabelle COLLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Juliette MARTINEZ

**ADMINISTRATION GENERALE**

**. Communications du Maire**

M. le Maire donne lecture des communications. Il apporte un soutien à Patrick Bettin, conseiller municipal qui a adressé récemment sa démission pour raisons de santé, soutien très sincère à lui et sa famille pour son rétablissement. Compte tenu de la date de réception de la démission de Madame Louise Sebah, suivante de liste, il n'a pu être procédé à la convocation de Monsieur Vincent Orgeolet. Ce dernier sera convoqué pour la séance du 16 juillet, lors de laquelle il sera procédé à la modification de la composition des commissions.

Il informe que la commune a pris acte de l'assouplissement de certaines mesures liées à la crise sanitaire. Il adresse aux élus les informations données par le Préfet.

Il remercie les élus qui participent au groupe Covid.

Madame Aurore Termoz informe que l'on voit que la vie renaît, que les manifestations reviennent. Elle souligne que le groupe a beaucoup travaillé sur les grandes manifestations de l'été : Marathon, Escalade, UTMB, Fête des Guides, CosmoJazz, en partenariat avec les organisateurs. Les petites manifestations sont gérées avec sagesse et attention.

M. le Maire rappelle que l'obligation de porter le masque a été levée mais le Préfet avait souhaité le laisser en vigueur dans les rues des communes touristiques, ce qui n'a pas été adopté. La commune se réserve le droit de prendre un arrêté pour les manifestations importantes qui généreront des regroupements.

M. le Maire est satisfait de voir la vie culturelle reprendre avec le 12 Juin la clôture TEXTE

M. le Maire évoque également les aspects économiques, souligne les difficultés pour les entreprises de recruter du personnel saisonnier, notamment en restauration.

#### **. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2021**

Reportée lors de la prochaine séance, le 16 Juillet 2021, compte tenu de la réception tardive du CR.

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **. Tarification saison culturelle 2021-2022**

Madame Juliette Martinez donne lecture de la délibération et la commente.

Madame Isabelle Colle et Monsieur Jean Fabre s'opposent à la délibération, le principe de décider en début de saison des spectacles auxquels assisteront les abonnés n'est pas juste à Chamonix, commune dans laquelle les professionnels ne connaissent pas nécessairement les agendas en avance. Ils auraient souhaité un autre système.

Madame Juliette Martinez répond que le service culturel prépare un système de carte pass, à un tarif à étudier, qui permettra, à côté des abonnements, une certaine souplesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2 Abstentions** : Madame Isabelle Colle, Monsieur Jean Fabre.

### **DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**

#### **. Rapport annuel du Casino de Chamonix Mont-Blanc - Année 2020**

M. Gal, directeur du Casino, remercie la commune pour son soutien, et commente la présentation projetée.

M. le Maire commente les efforts faits et assure que la commune répondra aux besoins du Casino pour qu'il connaisse le succès qu'il mérite. La piétonisation est attendue par tous et il souhaité que cela apporte un plus.

M. Patrick Devouassoux donne quelques explications de la future piétonisation du secteur Lyret.

M. François-Xavier Laffin indique que la piétonisation est attendue et qu'elle permettra une amélioration du secteur. Il interroge M. Gal sur les aides qu'il a reçues de l'Etat et de la commune et également de la solidarité du groupe, après les pertes constatées.

M. Gal répond qu'il a bénéficié de l'exonération des loyers de la commune, des aides de l'Etat au niveau des salaires, qu'il n'a en revanche pas pu bénéficier de toutes les aides eu égard au chiffre d'affaires, mais cela a récemment évolué. Il affirme que le PDG continue à investir, qu'il ouvrira le restaurant comme prévu, que la climatisation sera refaite pour améliorer l'accueil du public. Le PDG tient à l'établissement, il a fait beaucoup d'efforts financiers et les poursuivra.

M. François-Xavier Laffin souhaite avoir des informations pour pouvoir sonner l'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

M. Eric Fournier lui répond que la situation sera aussi bien suivie par la commune.

**. Délégation de service public - Casino de Chamonix- Avenant n° 8**

Madame Léa Devoussoux quitte la salle.

M. Eric Fournier indique que l'avenant consiste à prolonger le type de restauration actuelle, qui a déjà fait l'objet d'avenants. Les travaux n'ont pu encore être terminés. .

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : Madame Léa Devoussoux.

**. Délégation de service public - Rapport annuel du Golf - Année 2020**

Madame Aurore Termoz présente le dossier et donne la parole aux représentants de l'association, qui commentent leur présentation.

M. Eric Fournier commente et remercie pour les choix effectués, le maintien de l'activité, la gestion, et la présence de l'école de golf.

M. Patrick Devoussoux remercie l'association du golf. Il se rappelle le travail en commun en amont des travaux de la Flégère. Il avait été alors réalisé un travail de partenariat en bonne intelligence. Il indique que le parking du Paradis des Praz sera réaménagé à l'automne. Il souligne qu'avec les Lanchers et le parking de la Flégère, les perspectives sont améliorées.

M. François-Xavier Laffin se félicite de la qualité de la gestion et s'interroge comment sont utilisés les résultats positifs.

M. précise qu'il y a réinvestissement, 80 000 € de plus que prévu dans la convention. Avec l'avenant récemment signé, c'est plus de 150 000 € de travaux qui auront été réalisés. Il rappelle que l'avenant avec la Cabane, récemment signé, permettra une amélioration de la situation. Il conviendra maintenant de réaliser des travaux de bâtiment, notamment les ateliers, le proshop. Cela fera l'objet du dossier de délégation de service public en cours de procédure.

Madame Aurore Termoz souligne l'importance de l'emploi local, 22 personnes, avec une stabilité qui témoigne d'une bonne ambiance et se satisfait de l'activité de l'école de golf.

M. Eric Fournier souligne qu'il y aura discussion avec les candidats à la reprise de la délégation de service public. La commission "DSP" et le Conseil Municipal seront saisis de ce dossier et des investissements proposés. Le Conseil Municipal a pu prendre connaissance des éléments ce soir.

M. Bernard Ollier appuie les propos tenus, l'école, les partenariats, les relations avec l'association, qui a une approche sociale et pas commerciale.

**. Délégation de service public - Rapport annuel du chalet-buvette de la Cascade du Dard - Année 2020**

Madame Aurore Termoz présente le rapport et en souligne les principales dispositions.

**. Délégation de service public - Rapport annuel du chalet-buvette des Gaillands - Année 2020**

Madame Aurore Termoz présente le rapport et en souligne les principales dispositions.

**. Délégation de service public - Rapport annuel du chalet-buvette du Paradis des Praz - Année 2020**

Madame Aurore Termoz présente le rapport et en souligne les principales dispositions.

**. Concession de service public portant sur l'aménagement et l'exploitation du site sommital du Montenvers : approbation du choix du candidat et du contrat**

Madame Charlotte Démarchi et M. Jean-Michel Couvert quittent la salle. Madame Elodie Bavuz se déconnecte de la visioconférence.

M. Eric Fournier évoque le site du Montenvers et rappelle les étapes qui ont conduit à l'élaboration du projet présenté au Conseil Municipal. En réflexion depuis plusieurs années, il a fallu tenir compte de l'évolution du site, des différentes Délégation de Service Public, le train, l'hôtel, la grotte. Des modifications ont été validées. Egalement, la notoriété du site, son importance devaient générer des réflexions sur la nature du produit à créer.

Il a fallu créer au fil du temps des volées de marches, avec au début des années 80 une accélération avec la réalisation de plus de 500 marches. Il rappelle aussi le contexte historique, avec la concession du train en 1897, et la création de la gare d'arrivée.

Il souligne la qualité du partenariat avec les différents intervenants, Compagnie du Mont-Blanc, Etat, Conseil Départemental de Haute-Savoie, et la famille Claret, délégataire de la grotte.

Il évoque les grandes étapes du dossier, le passage devant la commission nationale des sites, et la notion de réversibilité, c'est-à-dire le démontage possible en cas d'arrêt d'activité. Un tunnel est irréversible et ne peut être proposé pour améliorer le site.

Il énumère les démarches entreprises dans un premier temps, la répartition des locaux entre les différents partenaires, la rénovation et la modernisation de la gare, la télécabine et la signature d'un bail emphytéotique pour l'hôtel permettant la réalisation d'investissement (toiture, chambres ...). C'est maintenant venu le temps de la seconde étape, la requalification du site. Il évoque le travail avec les glaciologues pour bien situer la grotte future, le devenir du site, l'accès à la très haute montagne et aux très hauts refuges, le retour de la vallée blanche. Des interrogations ont aussi été posées sur le produit lui-même, l'attente du public, les offres pouvant être faites en matière scientifique et touristique. Il rappelle que des travaux avaient déjà été faits dans les anciennes écuries, dans la galerie des cristaux. Il a été envisagé la création d'un centre d'interprétation des glaciers, avec un lien pédagogique fort, avec les réseaux culturels et scientifiques de la vallée, le réseau des musées...

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (6,5 M€) et la Région (1,5 M€) ont participé au financement du projet, ils en sont remerciés.

Il évoque les avis favorables de la commission départementale puis nationale des sites, à l'unanimité. Il remercie vivement tous les services de l'Etat (DREAL, DDT), la Compagnie du Mont-Blanc, délégataire du train, déjà titulaire du site sommital et qui s'est portée candidate pour se succéder.

Le dossier est important pour la commune, il méritait du temps de réflexion. Ce projet nécessitait d'associer les collectivités locales, départementale et régionale. Il ne s'agissait pas de relancer une délégation identique, de même nature, d'un périmètre identique, il fallait en profiter pour relancer avec un autre projet plus large. Il remercie les services pour leur implication. Un travail important a aussi été fait sur les retombées économiques auprès de la collectivité, la redevance versée qui inclut des formules d'indexation tarifaire. Des clauses de « revoyure », en cas de changement climatique sont prévues, malgré la prudence dont il a été fait preuve dans l'élaboration du dossier. L'avenir climatique permettra-t-il de conserver une bonne qualité d'exploitation, sur la durée du contrat ?

Madame Aurore Termoz évoque pour le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le caractère attractif du Tramway du Mont-Blanc et du Montanvers. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie tient à ces deux joyaux touristiques. Le site est un lieu d'exception, le département de Haute-Savoie travaille beaucoup auprès du jeune public, en relation avec la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Conseil Départemental a bien volontiers accepté de mettre 6,5 M€ sur ce projet qualitatif et structurant. Il était important d'être un prestataire fort, en vue notamment de la nouvelle DSP du train qui sera relancée en 2023.

M. Eric Fournier souligne la qualité architecturale du projet, la recherche effectuée par l'équipe pressentie pour la réalisation, celle qui a déjà restructuré la Grotte Chauvet. Il souligne l'intérêt scientifique du projet, le concessionnaire sera, pour ce faire, accompagné de la commune, avec des partenaires scientifiques pour un travail global, associant le Chalet du Col des Montets, et tout le réseau scientifique. Le site sera réfléchi comme une excroissance du travail scientifique effectué en Vallée.

M. François-Xavier Laffin remarque l'importance du dossier qui a été envoyé et ses 800 pages. Il interviendra sur le dossier de la télécabine, la réversibilité peut faire douter mais c'est un bon principe. Le glaciarium devrait-il être créé ici, à cette altitude ? C'est un site national très important. Depuis 2013, le changement climatique a fait évoluer la réflexion. A-t-on intérêt à faire monter autant de touristes en ces lieux, en ces périodes de protection environnementale ? En 2013, la question ne devrait pas se poser. Il faudra bien rentabiliser les 20 M€ d'investissement. Pour visiter un musée, ne vaudrait-il pas mieux laisser les touristes dans la vallée ? Le prix de 50 € par personne pour la visite et le train est très élevé, ça se comprend en termes d'investissement, mais ça ne fera pas un projet populaire.

M. Eric Fournier remarque que pour l'Etat, ce n'est pas l'économie qui a prévalu, mais l'aspect environnemental, ce sont les ministères en charge de l'environnement qui ont suivi le dossier. On n'est pas resté sur le projet initial de 2013, il a évolué depuis. Dans les années 2020-2021, quel est le constat partagé entre les experts sur l'avenir de ce site ? il y a deux composantes : la télécabine et le centre d'interprétation. On n'est pas dans une dimension excessive. 300 personnes environ seront accueillies simultanément dans le centre. On n'est pas dans une course à la fréquentation. Le candidat évalue une hausse de la fréquentation à terme de 12 % alors qu'on a connu une érosion de 30 % en plusieurs années. 900 000 voyages, ça fait 450 000 personnes. Aujourd'hui, on parle de 200 000/an pouvant évoluer à 250 000/270 000 personnes. On veut jouer la qualité, on ne veut pas revenir aux chiffres des années 80. La commune cherche aussi à jouer un rôle pédagogique. On n'est pas sur un projet qui entrainera de la surfréquentation. Le glaciarium doit-il être positionné à cette altitude ? Le site sera d'une superficie modérée, ce n'est pas gigantesque, on crée un site où on pourra aller s'y promener, tout en respectant un aspect environnemental, il n'y a pas déraison, l'opérateur ne cherche pas à faire plus, mais donner du sens à un site qui en avait perdu.

M. Eric Fournier confirme qu'il n'est pas illusoire de démonter, ce sera fait pour l'actuelle télécabine. Si une accélération de la fonte devait se produire, on pourrait en tenir compte. Aujourd'hui, un joli travail qualitatif a déjà été fait, sur l'extension, en granit, de la gare, la suppression des mazots. Il n'y a pas d'entorse à notre politique du mieux, de la recherche du qualitatif. Quant aux tarifs, il y a eu une discussion avec le candidat, le Conseil Départemental de Haute-Savoie et sa politique jeunesse et scolaire, les jeunes, les scolaires ne paieront pas 50€ mais moins. Il y aura bien un tarif montagne, pour les randonneurs, les retours vallée blanche, tarifs qui n'intégreront pas la grotte ou le centre d'interprétation. A ce jour, les tarifs en hausse du secteur du bâtiment n'ont pas été relevés par le candidat. Dernier point, l'impact carbone, on a demandé des matériaux locaux, on pourra aussi travailler avec l'Office de Tourisme sur des séjours plus longs, plus favorables.

M. Hervé Villard comprend que l'on puisse se poser des questions sur le choix du site. Mais il faut conserver ce site, il ne viendrait à l'idée de personne de ne plus proposer le Montanvers. Certes, il n'y a plus le côté blanc mais le côté majestueux demeure, avec la Verte, les Drus, les Grandes Jorasses. On ira vers le mieux, il y aura de l'amélioration, on veillera aussi à éviter le parasitage publicitaire.

Madame Françoise Trappier souhaite que ce ne soit pas Disneyland, avec un pas dans le vide, il s'agit du même opérateur que celui de l'Aiguille du Midi, on peut s'en inquiéter. Le site doit garder un côté pédagogique, pas que du business, elle pense que la Compagnie du Mont-Blanc pourrait le faire, ça ne doit pas être un produit d'appel, mais on se doit de conserver un côté pédagogique. Elle n'est cependant pas contre et votera pour.

M. Hervé Villard confirme la notion de réseaux, de découverte, de recherche de laboratoire à ciel ouvert, ça va bien dans le sens de l'amélioration et de la pédagogie.

M. Claude Jacot évoque l'axe de la télécabine, très important pour aller chercher la glace, avec à terme le réchauffement climatique incontournable et irréversible, donnée à prendre en compte. On réapportera un reverdissement, la télécabine permettra d'aller marcher en haute montagne cela permettra un ressenti riche de sensations, irremplaçable.

M. Laurent Collignon trouve que c'est un beau projet, le glaciorium sera ici très bien placé, on pourra aller amener des gens, on sera innovant, on ne sera pas à la traîne, on pensera aux générations futures.

M. Jonathan Chihi-Ravanel confirme cet impact sur l'emploi pour les générations futures.

M. François-Xavier Laffin pense que si on voulait faire du mieux, pas du plus, avec 20 M€, on aurait pu faire et mieux et plus, plus grand, plus d'emplois ...

M. Éric Fournier s'est posé quelques questions. Que se passera-t-il si on ne fait rien ? Ce n'était pas l'objectif de laisser en l'état. Beaucoup de grands sites naturels se dotent d'animations pédagogiques, il faut « faire sens », donner un plus, on n'est plus à l'époque des tickets secs. Les grandes destinations créent des liens entre le côté pédagogique et le côté naturel. Il souhaite travailler en réseaux, pas en grand site unique en fond de vallée, comme le proposent les orateurs du conseil. Il se rappelle avoir reçu, voilà plusieurs années, un prestataire qui avait proposé de couvrir la place du Mont-Blanc, de créer une coupole et de faire venir 1 million de personnes à Chamonix. Ce n'est pas ça qui est recherché. On est sur un autre produit en réseau, plus qualitatif. Cet été, la maison de Barberine va ouvrir. Ce n'est pas un très grand lieu mais c'est l'authenticité à mettre en avant. Le tourisme n'est pas un gros mot. On ne va pas vendre un aller/retour en train mais une expérience autre, plus riche. Il cite une phase du projet de contrat, il sera créé un comité scientifique, avec lequel un travail sera fait avec le délégataire. On ne se privera pas de l'altitude, on peut comprendre les différences d'appréciation, on a des vues autres.

M. Pierre Carrier ne pense pas qu'un centre d'interprétation doive se situer en bas, il faut s'approcher des glaciers. On n'a pas à créer un musée en dehors du contexte naturel, ça peut se faire à Lyon et Genève, et ça ne ferait pas venir moins de monde au Montenvers, les touristes s'y rendraient quand même.

Madame Françoise Trappier confirme qu'elle n'est pas contre ce projet, mais elle ne veut pas la fête à "Mimile".

Madame Juliette Martinez rappelle l'absence d'opposition culture/tourisme, qui sont complémentaire, les touristes ont besoin de culture. Elle évoque les propos de M. François-Xavier Laffin qui parle de construire en bas de vallée à chaque sujet, il l'a déjà évoqué pour le Musée Alpin, qu'il faudrait reconstruire, il vaut mieux selon elle réserver les espaces libres au logement, et réaliser un centre là-haut, les jeunes doivent pouvoir se loger.

La délibération est adoptée à la majorité.

**Contre** : MM. François-Xavier Laffin et Olivier Nau,

**Abstentions** : Mmes Isabelle Matillat, Isabelle Colle, M. Jean Fabre.

**Ne prennent pas part au vote et ont quitté la salle** : Mesdames Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, Jean-Michel Couvert, Yvonick Plaud.

**Ne prend pas part au vote** : Bernard Ollier.

## **AMENAGEMENT**

### **. Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU - Montenvers**

Monsieur Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à la majorité.

**Contre** : MM. François-Xavier Laffin et Olivier Nau,

**Abstentions** : Mmes Isabelle Matillat, Isabelle Colle, M. Jean Fabre.

**Ne prennent pas part au vote et ont quitté la salle** : Mesdames Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, Jean-Michel Couvert.

**Ne prend pas part au vote** : Yvonick Plaud.

## **ECONOMIE LOCALE**

### **. Soutien économique aux entreprises locales**

Monsieur Jonathan Chihi-Ravanel présente le projet de délibération :

« Alors que l'activité reprend et que la saison d'été nous laisse souhaiter, comme l'an dernier, une affluence importante de visiteurs au sein de notre commune, nous souhaitons poursuivre notre soutien engagé depuis l'an dernier aux commerçants locaux. Pour rappel, la collectivité a accompagné, pour l'année 2020, plus de 220 commerces pour un montant, toutes exonérations comprises de près de 413 000 euros, qui comprenait l'occupation du domaine public, les droits de place, les locaux communaux ou encore les chalets et buvettes. Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire de ce printemps, et suites aux nouvelles mesures prises pour fermer certains établissements dès le 4 avril et ce jusqu'au 19 mai, date de réouvertures avec des contraintes d'exploitations (uniquement ouverture des terrasses en premier, puis avec jauges de fréquentation ...), la collectivité souhaite accompagner les commerçants à un retour d'activité complète en renouvelant :

- d'une part le rabais sur les droits des terrasses, à hauteur de 50%, pour la période comprise entre le 19 mai et le 15 septembre 2021, avec une estimation de plus de 200 commerçants bénéficiaires

- et d'autres part, permettre, sous conditions et selon éligibilité, comme l'an dernier, l'augmentation de la surface des terrasses des bars, hôtels et restaurants, sur cette même période.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur ces nouvelles dispositions permettant de soutenir les entreprises affectées. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **. Ajustement du tableau des effectifs et des emplois budgétaires**

Madame Karine Mieusset présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

**Abstention** : M. Jonathan Chihi-Ravanel.

### **. Convention transfert compte épargne temps**

Madame Karine Mieusset présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## **DOMAINE SKIABLE**

### **. Dépôt d'explosifs de la Flégère**

M. Claude Jacot présente le projet de délibération.

M. Bernard Ollier interroge sur ce qui se passait avant.

M. Claude Jacot répond qu'il s'agit de s'adapter au catex qui a été nouvellement installé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Abstentions** : Madame Isabelle Colle et M. Jean Fabre.

## **TRAVAUX**

### **. Travaux d'électrification Chemin des Chosalets - Proposition de plan de financement**

M. Patrick Devouassoux présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

### **. Travaux d'électrification chemin de Piralotaz - Proposition de plan de financement**

M. Patrick Devouassoux présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## **GESTION DU DOMAINE**

### **. Travaux de coupes de bois par câble aérien**

M. Laurent Collignon présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

### **. Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 7 mai 2021 au 3 juin 2021 inclus**

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non préemption du 7 mai au 3 Juin 2021 inclus.

**. Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption fonds de commerce du 7 mai 2021 au 3 juin 2021 inclus**

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non préemption fonds de commerce du 7 mai au 3 Juin 2021 inclus.

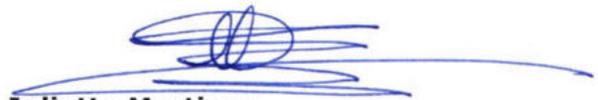
**. Information au Conseil Municipal des signatures des baux et conventions**

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.



La Secrétaire de séance,

  
**Juliette Martinez.**